

Conditions du programme de « Turo Bonus Été 2026 »

Dans le cadre du programme « Turo Bonus Été 2026 » (le « Programme »), Turo offre un bonus de 60 ou 200 euros pour les premiers 250 véhicules inscrits et activés sur la plateforme avant le **28 août 2026 23h59:59 (heure de Paris)** sous réserve du respect des conditions et critères d'éligibilité détaillés ci-dessous .

Période d'inscription des véhicules

Du 23 juin au 28 août 2026 23h59:59 (heure de Paris)

Conditions d'éligibilité des hôtes

Le programme est ouvert à tous les hôtes inscrits sur la plateforme Turo qui respectent les conditions détaillées ci-dessous.

Participation au Programme et activation des véhicules

Les véhicules éligibles doivent être inscrits et activés pendant la période d'inscription ci-dessus et doivent répondre aux conditions ci-dessous.

Conditions d'éligibilité des véhicules

Pour bénéficier du Programme, l'hôte doit avoir fait un maximum de 3 annulations non justifiées sur l'ensemble de ses véhicules entre le 23 juin 2026 23h59:59 et le 31 août 2026 23h59:59 inclus et les véhicules doivent respecter les conditions cumulatives suivantes:

- être un véhicule qui respecte les critères d'éligibilité de la plateforme Turo, utilitaires compris;
- ne pas avoir été inscrit sur la plateforme Turo avant le 23 juin 2026 inclus;
- être parmi les 250 premiers véhicules inscrits et activés sur la plateforme Turo dans les départements suivants :
 - **groupe 1** : 20, 64
 - **groupe 2** : 17, 22, 29, 33, 35, 40, 44, 50, 56, 74, 75, 76, 77, 78, 85, 91, 92, 93, 94, 95
- être disponible à la location sur la plateforme Turo sans interruption jusqu'au 31 août 2026 23h59:59 inclus;
- avoir fait au moins 3 jours de location effective minimum par véhicule
- être situé dans un département concerné par le Programme ; et
- avoir été inscrit et activé sur la plateforme Turo avant que le quota du groupe de départements concerné ait été atteint.

Bonus, quotas et plafond

Les hôtes recevront un bonus pour chaque véhicule éligible inscrit et activé conformément aux présentes conditions selon la catégorie du véhicule et le département tel qu'indiqué dans les tableaux suivant :

Départements (groupe 1)	tout Véhicule
20	200€
64	200€

Pour ces départements du groupe 1, un quota de 50 véhicules est mis en place.

Départements (groupe 2)	tout Véhicule
17	60€
22	60€
29	60€
33	60€
35	60€
40	60€
44	60€
50	60€
56	60€
74	60€
75	60€
76	60€
77	60€
78	60€

85	60€
91	60€
92	60€
93	60€
94	60€
95	60€

Pour ces départements du groupe 2, un quota de 200 véhicules.

Le bonus reçu n'est pas transférable et ne peut être combiné à aucune autre offre de Turo.

Le paiement du bonus pour les véhicules admis au Programme sera émis par Turo avant le 31 octobre 2026.

Le montant total du bonus disponible pour l'ensemble des véhicules éligibles est plafonné à 22 000 euros. Ce montant correspond aux 250 premiers véhicules dans le cadre de ce Programme avec une distribution selon le principe du premier arrivé, premier servi, conformément à la répartition par catégorie et par département jusqu'à l'atteinte de chacun des deux quotas ci-dessus.

Suspension et Modification

En choisissant de participer au Programme, les hôtes acceptent les présentes conditions.

Afin d'éviter toute utilisation abusive du Programme, Turo se réserve le droit de vérifier les conditions d'inscription et d'activation des véhicules. Les comportements abusifs, tels que l'inscription de véhicules déjà inscrits/activés avant le 23 juin 2026 ou les activations manipulées entraîneront la disqualification de l'hôte du présent Programme et pourraient entraîner l'application d'autres mesures, y compris la suspension du compte Turo de l'hôte.

Turo se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au Programme de manière anticipée si le plafond de dépense est atteint, de révoquer un paiement de bonus ou de suspendre le compte de tout hôte à tout moment en cas de suspicion d'abus et d'atteinte au Programme.